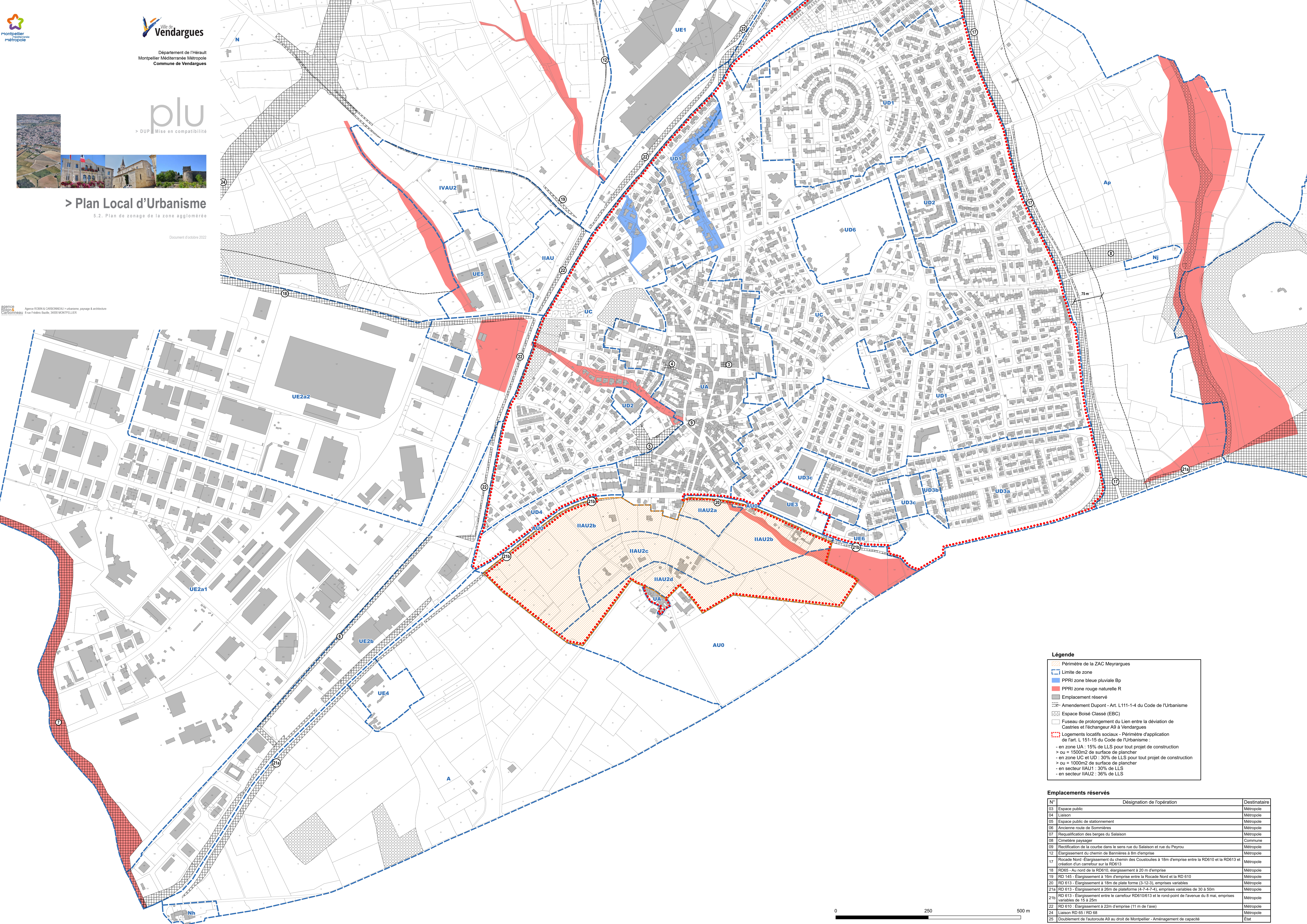




> Plan Local d'Urbanisme
5.2. Plan de zonage de la zone agglomérée

Document d'octobre 2022

BORRONE
ROBIN &
CARBONNEAU
Agence ROBIN & CARBONNEAU - urbanisme, paysage & architecture
8 rue Frédéric Bazille, 34000 MONTPELLIER



Légende

- Périmètre de la ZAC Meyrargues
- Limite de zone
- PPRI zone bleue pluviale Bp
- PPRI zone rouge naturelle R
- Emplacement réservé
- Amendement Dupont - Art. L111-1-4 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Fusée de prolongement du Lien entre la déviation de Castries et l'échangeur A9 à Vendargues
- Logements locatifs sociaux - Périmètre d'application de l'art. L 151-15 du Code de l'Urbanisme :
 - en zone UA : 15% de LLS pour tout projet de construction > ou = 1500m2 de surface de plancher
 - en zone UC et UD : 30% de LLS pour tout projet de construction > ou = 1000m2 de surface de plancher
 - en secteur IIAU1 : 30% de LLS
 - en secteur IIAU2 : 36% de LLS

Emplacements réservés		
N°	Désignation de l'opération	Destinataire
03	Espace public	Métropole
04	Liaison	Métropole
05	Espace public de stationnement	Métropole
06	Ancienne route de Sommières	Métropole
07	Requalification des berges du Salaison	Métropole
08	Cimetière paysager	Commune
09	Rectification de la courbe dans le sens rue du Salaison et rue du Peyrou	Métropole
12	Élargissement du chemin de Bannières à 8m d'emprise	Métropole
17	Rocade Nord -Élargissement du chemin des Coustoules à 18m d'emprise entre la RD610 et la RD613 et création d'un carrefour sur la RD613	Métropole
18	RD65 - Au nord de la RD610, élargissement à 20 m d'emprise	Métropole
19	RD 145 - Élargissement à 16m d'emprise entre la Rocade Nord et la RD 610	Métropole
20	RD 613 - Élargissement à 18m de plate forme (3-12-3), emprises variables	Métropole
21a	RD 613 - Élargissement à 28m de plateforme (4-7-4-7-4), emprises variables de 30 à 50m	Métropole
21b	RD 613 - Élargissement entre le carrefour RD610/613 et le rond-point de l'avenue du 8 mai, emprises variables de 15 à 25m	Métropole
22	RD 610 : Élargissement à 22m d'emprise (11 m de l'axe)	Métropole
24	Liaison RD 65 / RD 68	Métropole
25	Doublement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier - Aménagement de capacité	État